



DIGITAL

Publicité commerciale

• Display Desktop

Formats		Tarifs CPM Brut		
Produits	Options	Rot. Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
Bannière (728×90, 1000×90)	Classique	18 €	20 €	25 €
	Expand	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000×200)		58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000×450→90)		78 €	80 €	85 €
Masthead (1000×250) ¹		85 €	87 €	90 €
Pavé (300×250)	Classique	23 €	25 €	30 €
	Expand	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	39 €	43 €	51 €
Grand Angle (300×600)	Classique	53 €	55 €	60 €
	Expand	64 €	66 €	72 €
Interstitial (800×600)		48 €	50 €	55 €
Habillage		90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹		Cappé à 1/jour/internaute		sur devis, nous consulter

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Forfaits d'Exclusivités		Tarifs Forfait Brut à la journée		
Produits	Options	Homepage	Rub. Foot HP de rub., directs & lives	Autre rubrique
Habillage	Lundi à Vendredi	66 000 €	28 000 €	22 000 €
	Samedi-Dimanche	72 000 €	30 000 €	25 500 €
	Événementielle ²	77 000 €	34 000 €	30 000 €
Habillage+impactant ¹	Lundi à Vendredi	72 000 €	31 000 €	26 000 €
	Samedi-Dimanche	77 000 €	34 000 €	31 000 €
	Événementielle ²	102 000 €	42 500 €	34 000 €

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

² Dates événementielles définies au calendrier 2015 d'Amaury Médias.

Dégressifs volumes

Investissements bruts	%
jusqu'à 32 000 €	-60%
32 001 € à 48 300 €	-61%
48 301 € à 90 000 €	-63%
90 001 € à 157 000 €	-65%
157 001 € à 250 500 €	-67%
250 501 € et plus	-69%

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display Desktop.

• Display Mobile / Tablette

Applications mobiles (iOS et Android) et site mobile (m.lequipe.fr)

Tarifs CPM Brut

Produits		Rot. Générale	Homepage
Interstitiel		--	50 €
Bannière		15 €	20 €
Synchro TV	Sur application mobile	sur devis, nous consulter	

Applications tablettes (iOS et Android)

Tarifs CPM Brut

Produits		Rot. Générale	Homepage
Interstitiel		--	55 €
Bannière		20 €	25 €
Pavé		20 €	25 €
Synchro TV		sur devis, nous consulter	

• Vidéo

Formats

Tarifs CPM Brut

Produits			Tous supports	Desktop	Mobile ou Tablette
Instream	Pré-roll	Base 30"	100 €	150 €	150 €
	Post-roll	Base 30"	70 €	115 €	115 €

¹ Soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

• Native advertising

Tarifs Forfait Brut

Produits		
Paroles de marques		sur devis, nous consulter

• Autres

Tarifs Brut

Produits		
Newsletter	A l'envoi, forfait	2 500 €
Mailing	A l'adresse	sur devis, nous consulter

• Display Desktop

Formats		Tarifs CPM Brut			
Produits	Options	Rot. Générale	Rot. Articles	Rubrique	Homepage de Rubrique
Bannière (728×90, 1000×90)	Classique	15 €	18 €	20 €	25 €
	Expand	18 €	22 €	24 €	30 €
	Associé à FT	26 €	31 €	34 €	43 €
Bannière Grand angle (1000×200)		55 €	58 €	60 €	65 €
Bannière push down (1000×450→90)		75 €	78 €	80 €	85 €
Masthead (1000×250) ¹		80 €	84 €	87 €	90 €
Pavé (300×250)	Classique	20 €	23 €	25 €	30 €
	Expand	24 €	28 €	30 €	36 €
	Associé à FT	34 €	39 €	43 €	51 €
Pavé article (300×250)	-		35 €	40 €	
Grand Angle (300×600)	Classique	50 €	53 €	55 €	60 €
	Expand	60 €	64 €	66 €	72 €
Interstitiel (800×600)		45 €	48 €	50 €	55 €
Habillage		88 €	90 €	92 €	100 €
Format impactant ¹		Cappé à 1/jour/internaute		Sur devis, nous consulter	

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Forfaits d'Exclusivités		Tarifs Forfait Brut à la journée	
Produits		Homepage	Homepage + Entrée de site
Habillage		24 000 €	34 000 €
Habillage+impactant ¹		30 000 €	42 000 €

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

² Dates événementielles définies au calendrier 2015 d'Amaury Médias.

Dégressifs volumes

Investissements bruts	%
jusqu'à 20 000 €	-60%
20 001 € à 32 432 €	-63%
32 433 € à 60 000 €	-65%
60 001 € à 93 939 €	-67%
93 940 € et plus	-69%

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display Desktop.

• Display Mobile / Tablette

Applications mobiles (iOS et Android) et site mobile (m.leparisien.fr) Tarifs CPM Brut

Produits		Rot. Générale	Homepage
Interstitiel		--	50 €
Bannière		15 €	20 €
Swipe	<i>Interstitiel entre articles sur l'app. iPhone uniquement</i>	30 €	--

Applications tablettes (iOS et Android) Tarifs CPM Brut

Produits		Rot. Générale	Homepage
Interstitiel		--	55 €
Bannière		20 €	25 €
Pavé		20 €	25 €
Slider	<i>Skyscraper dynamique sur les homepages de rubrique de l'app. iPad uniquement</i>	33 €	--
Swipe	<i>Interstitiel entre articles sur l'app. iPad uniquement</i>	33 €	--

• Vidéo

Formats Tarifs CPM Brut

Produits		Tous supports	Desktop	Mobile ou Tablette
Instream	Pré-roll	Base 30"	100 €	150 €
	Post-roll	Base 30"	70 €	115 €
Outstream	In-Read ¹	Base 30"		100 €
	In-Board ¹	Base 30"		100 €

¹ Soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

• Native advertising

Tarifs Forfait Brut

Produits		
Paroles de marques		sur devis, nous consulter

• Autres

Tarifs Brut

Produits		
Newsletter	A l'envoi, forfait	1 500 €
Mailing	A l'adresse	sur devis, nous consulter

• Display Desktop

Formats			Tarifs CPM Brut	
Produits	Options	Rubrique	Homepage de Rubrique	
Bannière (728×90, 1000×90)	Classique	20 €	25 €	
	Expand	24 €	30 €	
	Associé à FT	34 €	43 €	
Bannière Grand angle (1000×200)		60 €	65 €	
Bannière push down (1000×450→90)		80 €	85 €	
Masthead (1000×250) ¹		87 €	90 €	
Pavé (300×250)	Classique	25 €	30 €	
	Expand	30 €	36 €	
	Associé à FT	43 €	52 €	
Grand Angle (300×600)	Classique	55 €	60 €	
	Expand	66 €	72 €	
Interstitiel (800×600)		50 €	55 €	
Papier peint		88 €	92 €	
Habillage	Papier peint + Pavé/Grand Angle	92 €	100 €	
Format impactant ¹	Cappé à 1/jour/internaute	sur devis, nous consulter		

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

Forfaits d'Exclusivités		Tarifs Forfait Brut à la journée
Produits	Homepage	
Habillage	15 000 €	
Habillage+impactant ¹	19 000 €	

Un habillage est composé d'un papier peint, bannières et pavés : se reporter aux spécifications techniques en vigueur en fonction de l'emplacement pour en connaître les particularités.

¹ Le format impactant est cappé à 1/jour/internaute et peut être soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

² Dates événementielles définies au calendrier 2015 d'Amaury Médias.

Dégressifs volumes	
Investissements bruts	%
jusqu'à 20 000 €	-60%
20 001 € à 32 432 €	-63%
32 433 € à 60 000 €	-65%
60 001 € à 93 939 €	-67%
93 940 € et plus	-69%

Ces dégressifs volumes s'appliquent exclusivement aux investissements bruts réalisés sur les formats Display Desktop.

• Display Mobile / Tablette

Applications mobiles (iOS et Android), sites mobile

Tarifs CPM Brut

Produits	Rot. Générale	Homepage
Interstitial	--	50 €
Bannière	15 €	20 €

Applications tablettes (iOS et Android)

Tarifs CPM Brut

Produits	Rot. Générale	Homepage
Interstitial	--	55 €
Bannière	20 €	25 €
Pavé	20 €	25 €

• Vidéo

Formats

Tarifs CPM Brut

Produits			Tous supports	Desktop	Mobile ou Tablette
Instream	Pré-roll	Base 30"	100 €	150 €	150 €
	Post-roll	Base 30"	70 €	115 €	115 €
Outstream	In-Read ¹	Base 30"		100 €	
	In-Board ¹	Base 30"		100 €	

¹ En fonction des supports, nous consulter. Formats soumis à la validation de l'Editeur avant diffusion.

• Native advertising

Tarifs Forfait Brut

Produits	
Paroles de marques	sur devis, nous consulter

• Autres

Tarifs Brut

Produits		
Newsletter	A l'envoi	1 200 €
Mailing	A l'adresse	sur devis, nous consulter

Ces remises et majorations sont valables pour l'ensemble des supports d'Amaury Médias Digital et s'appliquent sur chaque ordre d'insertion.

• Remises

	%
Nouvel annonceur	-10%
Secteur Culture	-30%
Multi-sites	-15%
Cross-Média (2 et +)	-15%
Remise professionnelle	-15%

• Majorations

	%
Géolocalisation	+30%
Affichage simultané	+10%
Formats vidéos	+20%
Evénements sportifs	+30%
Ciblage (horaire, comportemental, device/plateforme)	+30%

• Calendrier des événements 1^{er} semestre 2015

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier				s	d					s	d						s	d						s	d						s
Février	d						s	d						s	d					s	d							s			
Mars	d						s	d						s	d						s	d						s	d		
Avril				s	d					s	d						s	d							s	d					
Mai		s	d						s	d						s	d							s	d					s	d
Juin						s	d						s	d						s	d						s	d			

Ce calendrier est non-exhaustif et peut être soumis à des modifications ultérieures.

JANVIER

lun. 19/01 Rallye Raid, Arrivée du Dakar

sam. 24/01 et dim. 25/01 Foot, Ligue 1 22e j. (PSG-St Etienne) • Foot, CAN • Tennis, Open d'Australie • Hand, Championnat du Monde

FEVRIER

sam. 31/01 et dim. 01/02 Foot, Ligue 1 23e j. • Foot, CAN • Tennis, Open d'Australie

sam. 07/02 Foot, Ligue 1 24e j. (PSG-Lyon) • Foot, CAN • Rugby, Tournoi des 6 nations (France-Ecosse)

sam. 14/02 Foot, Ligue 1 25e j. • Rugby, Tournoi des 6 nations (Irlande-France)

mar. 17/02 Foot, 1/8 finale Aller Ligue des Champions (Chakhtior Donetsk-Bayern Munich & PSG-Chelsea)

mer. 18/02 Foot, 1/8 finale Aller Ligue des Champions (Schalke 04-Real Madrid & FC Bâle-FC Porto)

mar. 24/02 Foot, 1/8 finale Aller Ligue des Champions (Juventus Turin-Borussia Dortmund & Manchester City-FC Barcelone)

mer. 25/02 Foot, 1/8 finale Aller Ligue des Champions (Arsenal-Monaco & Bayer Leverkusen-Atletico Madrid)

MARS

sam. 28/02 et dim. 01/03 Foot, Ligue 1 27e j. • Rugby, Tournoi des 6 nations (France-Pays de Galles) • Tennis, Coupe David 1er tour

mar. 10/03 Foot, 1/8 finale Retour Ligue des Champions (Real Madrid-Schalke 04 & FC Porto-FC Bâle)

mer. 11/03 Foot, 1/8 finale Retour Ligue des Champions (Bayern Munich-Chakhtior Donetsk & Chelsea-PSG)

dim. 15/03 Foot, Ligue 1 29e j. • Rugby, Tournoi des 6 nations (Italie-France) • F1, GP d'Australie

mer. 18/03 Foot, 1/8 finale Retour Ligue des Champions (Borussia Dortmund-Juventus Turin & FC Barcelone-Manchester City)

sam. 21/03 Foot, Ligue 1 30e j. • Rugby, Tournoi des 6 nations (Angleterre-France) • Ski Alpin, Coupe du Monde (Méribel)

dim. 29/03 Foot, match amical France-Danemark • Tennis, Master 1000 Miami • F1, GP de Malaisie

AVRIL

sam. 04/04 et dim. 05/04 Foot, Ligue 1 31e j. (PSG-OM) • F1, GP de Bahrein • Cyclisme, Tour des Flandres

mer. 08/04 et jeu. 09/04 Golf, Veille et 1er jour de l'US Master

dim. 12/04 Foot, Ligue 1 32e j. (Bordeaux-OM) • Golf, Masters Golf Tournament • Cyclisme, Paris-Roubaix • Athlétisme, Marathon de Paris

mar. 14/04 et mer. 15/04 Foot, 1/4 finale Aller Ligue des Champions • Tennis, Masters 1000 Monte-Carlo (1/8 ou 1/4)

mar. 21/04 et mer. 22/04 Foot, 1/4 finale Aller Ligue des Champions • Cyclisme, Flèche Wallone

MAI

sam. 02/05 Foot, Ligue 1 35e j. • Rugby, Finale Champions Cup

mar. 05/05 et mer. 06/05 Foot, 1/2 finale Aller Ligue des Champions • Tennis, Masters 1000 Madrid

mar. 12/05 et mer. 13/05 Foot, 1/2 finale Retour Ligue des Champions

sam. 24/05 F1, GP de Monaco

sam. 30/05 Foot, finale Coupe de France • Rugby, barrages Top14 • Tennis, Roland Garros • Cyclisme, Giro

JUIN

sam. 06/06 et dim. 07/06 Foot, Finale Ligue des Champions • Rugby, 1/2 finale Top14 • Tennis, finale Roland Garros • F1, GP du Canada

sam. 13/06 et dim. 14/06 Foot, match amical Albanie-France • Rugby, finale Top14 • Auto/Moto, 24h du Mans

sam. 29/06 Tennis, Wimbledon

Calendrier des événements du 2nd semestre 2015 disponible courant Mai 2015



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Amaury Médias, Société par Action simplifiée au capital de 2 430 000€, dont le siège se situe 738, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au RCS de Nanterre sous le n°389 505 850 et représentée par Madame Marianne SIPROUDHIS, en sa qualité de Présidente.

Article 1. Dispositions générales

Définitions

« Annonceur » désigne toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès d'AMAURY MEDIAS.

« Espace Publicitaire » désigne tout espace réservé à la publicité au sein d'un support.

« Mandataire » désigne toute personne morale ou physique qui agit pour le compte d'un annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire. Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

« Publicité » désigne tout message inséré au sein d'un espace publicitaire en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations.

« Supports » désigne l'ensemble des sites Internet, mobiles, tablettes ou tout autre support à venir dans lequel la publicité sera diffusée et dont AMAURY MEDIAS assure la régie publicitaire. La liste des supports est disponible sur le site www.amaurymedias.fr.

Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions de vente par AMAURY MEDIAS à l'Annonceur et son éventuel Mandataire dans le cadre d'achat d'espace publicitaire dans les supports commercialisés par AMAURY MEDIAS. Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation pleine et entière des tarifs et des présentes conditions générales de vente. Le contrat entre l'Annonceur, son éventuel Mandataire, et AMAURY MEDIAS se compose des présentes conditions générales de vente, de l'ordre de publicité, des spécifications techniques et des éventuelles conditions

particulières rattachées à des offres spécifiques, ainsi que des tarifs, qui forment un tout indissociable et indivisible. Toute disposition de l'ordre de publicité et/ou des conditions particulières en contradiction avec les présentes conditions générales de vente prévaudra sur les présentes conditions générales de vente. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions générales d'achat de l'Annonceur et son éventuel Mandataire, les présentes conditions prévaudront, nonobstant toute clause contraire, ce que l'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaît et accepte expressément. AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur.

Nos ventes sont faites directement à l'Annonceur ou par l'intermédiaire de son Mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. Les obligations souscrites par AMAURY MEDIAS à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, AMAURY MEDIAS ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

Article 2. Ordre de publicité

Tout achat d'espace publicitaire sur les Supports commercialisés par AMAURY MEDIAS fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé AMAURY MEDIAS qu'elle adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning de AMAURY MEDIAS. Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à AMAURY MEDIAS par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins cinq jours ouvrés avant la date de première mise en ligne de la publicité.

La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée à AMAURY MEDIAS dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire sous trois jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la campagne. En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par AMAURY MEDIAS sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues. Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à AMAURY MEDIAS de leur résiliation. A défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré et ne sera pas pris en compte par AMAURY MEDIAS.

Article 3. Messages publicitaires

L'Annonceur s'assure de la licéité des publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur. L'Annonceur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement AMAURY MEDIAS contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur les supports commercialisés par AMAURY MEDIAS, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

L'Annonceur autorise AMAURY MEDIAS pour les besoins de sa propre communication à utiliser gracieusement et/ou à reproduire, en totalité ou pour partie, la campagne publicitaire, objet du contrat, dans tous ses documents promotionnels diffusés en France ou à l'étranger, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

Les marques, qui sont la propriété d'AMAURY MEDIAS ou des Éditeurs de sites Internet, mobiles et tablettes et autres supports à venir, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite d'AMAURY MEDIAS.

Article 4. Tarifs, conditions commerciales et remise professionnelle

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif hors taxes en vigueur au jour de l'établissement de ceux-ci et conformément aux tarifs publiés pour chacun des supports commercialisés par AMAURY MEDIAS. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site www.amaurymedias.fr. La réactualisation des tarifs est accessible sur ce même site. Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de quinze jours.

Le tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par AMAURY MEDIAS de l'autorisation de l'Éditeur, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire.

AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et sa politique commerciale en respectant un préavis d'une semaine au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré.

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net hors taxes, après application des majorations, du dégressif volume et des dégressifs commerciaux.

Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

Article 5. Exécution des ordres de publicité

Éléments techniques

Les éléments techniques nécessaire à la diffusion de la campagne doivent impérativement être mis à disposition de AMAURY MEDIAS au plus tard deux jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par AMAURY MEDIAS. Sur les formats événementiels, les délais de livraison des éléments techniques aux spécificités d'AMAURY MEDIAS sont portées jusqu'à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion.

Les spécifications techniques d'AMAURY MEDIAS sont disponibles en ligne, régulièrement mise à jours en fonction des contraintes techniques nouvelles, à l'URL suivante : <http://www.amaurymedias.fr/digital/recos/>.

Le défaut, le retard et l'erreur de livraison des éléments techniques libèrent AMAURY MEDIAS de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par le client. AMAURY MEDIAS facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte part de voix. Une livraison à moins de 24h de la date de début de diffusion, ou moins de cinq jours ouvrés pour les formats événementiels, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. AMAURY MEDIAS n'est tenu de restituer les éléments techniques remis par l'Annonceur, même en cas d'annulation de la campagne, ni de les conserver.

En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité par période de quinze jours, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de créations demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation d'AMAURY MEDIAS, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de créations pourra donner lieu à une majoration de 15% sur le prix tarif net hors taxes des formats concernés.

Pour toute publicité hébergée par un autre serveur (communément appelé « redirect » ou « tags »), l'Annonceur devra impérativement prévenir AMAURY MEDIAS, 24 heures ouvrées à l'avance en cas d'interruption ou rupture des liens. L'Annonceur, ou son Mandataire, est responsable du fonctionnement de ces « redirects » et du respect de la réglementation applicable en la matière et de toute faille de sécurité relative à ces mêmes « redirects ». En cas de dysfonctionnement, il devra immédiatement remédier à celui-ci dès qu'AMAURY MEDIAS lui en aura notifié. Dans le cas échéant, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de désactiver les « redirects » concernés à tout moment ou de procéder à toutes mesures nécessaires afin d'empêcher ces éléments de mettre en péril la diffusion ou la sécurité des Supports concernés.

L'Annonceur, ou son Mandataire, souhaitant collecter des données de connexion ou personnelles sur les utilisateurs des Supports, par quelques moyens que ce soit, doit en informer AMAURY MEDIAS, 48 heures ouvrées à l'avance et recueillir l'autorisation écrite préalable d'AMAURY MEDIAS. Dans le cadre de cette collecte, l'Annonceur, ou son Mandataire, se conforme aux règles établies par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite Loi « Informatique et Libertés ». L'Annonceur, ou son Mandataire, a l'obligation de permettre à AMAURY MEDIAS d'avoir accès à l'ensemble des données collectées via un outil de suivi. Les données collectées n'auront qu'un caractère informatif et n'engagent pas contractuellement les parties sauf si l'ordre de publicité concerné stipule le contraire. En cas de manquement de l'Annonceur, ou son Mandataire, à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où AMAURY MEDIAS aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation de collecte de données non-autorisée ou générant un dysfonctionnement, AMAURY MEDIAS serait en droit de suspendre ou mettre en place toutes mesures nécessaires pour empêcher l'intégration desdits moyens de collecte.

Emplacement publicitaire

Les espaces publicitaires proposés par AMAURY MEDIAS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité. Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, AMAURY MEDIAS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente.

Modification, suspension et annulation de l'ordre de publicité

L'Annonceur peut, moyennant demande préalable et écrite adressée à AMAURY MEDIAS au plus tard quinze jours avant sa date d'effet, demander la modification du plan de diffusion, sous réserve de

son acceptation de la modification des tarifs ou planning qui peut en résulter. Passé ce délai, l'Annonceur se verra facturé des frais de report de la campagne :

- jusqu'à quinze jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais de modification ;
- de quatorze à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : frais égal à 20% du montant total de la campagne reportée ;
- moins de cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : frais égal à 40% du montant total de la campagne reportée.

Le report du planning de diffusion ne pourra avoir lieu que dans l'année prévue de première diffusion.

En cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par AMAURY MEDIAS et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturée à l'Annonceur.

AMAURY MEDIAS sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux lois et réglementations en vigueur ou qui serait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation ou la ligne de conduite des supports concernés, AMAURY MEDIAS étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension. Le refus ou la suspension de la publicité par AMAURY MEDIAS ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

L'Annonceur peut également, moyennant demande écrite adressé à AMAURY MEDIAS, demander l'annulation d'un ordre de publicité.

Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- jusqu'à quinze jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais d'annulation ;
- de quinze à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 40% du montant de la campagne annulée ;
- moins de cinq jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 70% du montant de la campagne annulée.

Réserves

AMAURY MEDIAS sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel d'AMAURY MEDIAS. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, AMAURY MEDIAS pourra, à sa convenance, proposer à l'Annonceur une prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur les supports concernés.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, exigence fortuite de l'actualité, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du serveur de diffusion publicitaire, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

Article 6. Conditions de facturation, délais et modalités de paiement

Facturation

La publicité est facturée sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la diffusion. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, accessibles sur le site www.amaurymedias.fr, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement AMAURY MEDIAS à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

Transfert du contrat

Le contrat est rigoureusement personnel à l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, qui ne peut l'utiliser que pour sa société, sa marque, ses produits ou services tels que désignés dans l'ordre d'insertion. En aucun cas, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, ne peut céder le bénéfice du contrat, sauf accord préalable et exprès d'AMAURY MEDIAS. En cas de cession autorisée, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, s'oblige à faire exécuter par son successeur tous les ordres de publicité en cours au moment de la cession, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, restant garant vis à vis d'AMAURY MEDIAS de la bonne exécution et du bon règlement desdits ordres.

Loi Sapin

Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'Annonceur aurait mandaté un intermédiaire, AMAURY MEDIAS devra être en possession du contrat de mandat liant l'Annonceur et le Mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'Annonceur, ce dont AMAURY MEDIAS devra être informée. L'Annonceur s'engage à informer AMAURY MEDIAS des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées. L'original de la facture relative à l'ordre de publicité sera envoyé à l'Annonceur et un autre exemplaire sera adressé au Mandataire en vigueur. L'Annonceur qui choisit de faire régler la campagne par son Mandataire payeur se porte, dans tous les cas, fort du paiement à bonne date des sommes revenant à AMAURY MEDIAS par son Mandataire et s'engage à couvrir AMAURY MEDIAS de tout préjudice subi par AMAURY MEDIAS résultant d'une défaillance du Mandataire de l'Annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son Mandataire dans les conditions légales.

Paiement

La publicité est payable sans escompte à réception de la facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter à la libre interprétation d'AMAURY MEDIAS, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à l'ordre de publicité.

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'Annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours.

Les factures émises par AMAURY MEDIAS sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures d'AMAURY MEDIAS ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à AMAURY MEDIAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part d'AMAURY MEDIAS. Tout paiement entre les mains d'AMAURY MEDIAS s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

Article 7. Réclamation et contestation

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être portée à la connaissance d'AMAURY MEDIAS par lettre recommandée et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.

Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par AMAURY MEDIAS si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) d'AMAURY MEDIAS. Il est entendu que le serveur de diffusion publicitaire d'AMAURY MEDIAS fera foi entre les Parties.

Article 8. Loi et compétence

L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures d'AMAURY MEDIAS. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. AMAURY MEDIAS disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

Article 9. Choix de la publicité et de l'annonceur

AMAURY MEDIAS se réserve le droit de refuser toute insertion publicitaire qui serait contraire à ses intérêts moraux et matériels, serait contraire à la loi, ainsi qu'à ceux de son éditeur, à ses critères de qualité et au contenu rédactionnel de ses Supports et ce, sans obligation d'en justifier les motifs.

AMAURY MEDIAS se réserve la possibilité de refuser tout ordre de publicité émanant d'un Annonceur présentant des risques d'insolvabilité.

AMAURY MEDIAS se réserve également le droit de refuser tout nouvel Ordre émanant d'un client présentant, au moment de la passation de ce nouvel ordre de publicité, des retards de règlement pour des insertions déjà réalisées par AMAURY MEDIAS.

Article 10. Dispositions diverses

Les Parties conviennent que les dispositions stipulées en préambule et en annexe de la présente Convention font partie intégrante de la Convention.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions de la Convention serait déclarée nulle ou sans effet de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, les Parties s'engagent à se concerter pour remédier à la cause de nullité constatée, de sorte que, sauf impossibilité, la Convention poursuive ses effets sans discontinuité.